



Procès Verbal du Conseil Municipal de Val de Vesle

Conseil municipal du mardi 04 septembre 2018

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00** ; sont présents tous les membres en exercice sauf Mme Stéphanie BOYER, excusée qui donne procuration à Mme Micheline BELLOUIN et M. Denis MOREAU, excusé qui donne procuration à M. Fabrice HUART.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.
- M. le Maire demande aux conseillers s'il peut ajouter à l'ordre du jour 2 décisions modificatives budgétaires. L'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

Ordre du jour :

1) Renouvellement du bail de la boulangerie :

Il est nécessaire de reconduire le bail de la boulangerie qui est arrivé au terme des 9 années.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler ce bail pour une période de 9 ans avec les mêmes conditions hormis la révision du loyer qui sera basé dorénavant sur l'indice national des loyers commerciaux alors qu'il était jusqu'alors basé sur l'indice national du coût de la construction.

2) Approbation des nouveaux statuts de la CUGRe :

Les statuts de la CUGRe (Communauté Urbaine du Grand Reims) ont nécessité une actualisation concernant notamment le soutien aux organismes gestionnaires des accueils de loisirs sans hébergement. Le centre de loisirs sans hébergement de Val de Vesle est concerné.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les nouveaux statuts de la CUGRe.

3) Rénovation du Mausolée :

M. Jean-Michel SPANAGEL, adjoint responsable des travaux, présente les 3 devis pour la rénovation du Mausolée.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société PIERRARD située à Falaise (08) pour un total de 43 763 € HT.

Les propositions des sociétés NOËL (74 431,88 € HT) et BATIMENT ASSOCIÉ (89 652,57 € HT) n'ont pas été retenues.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter le fond de soutien aux investissements communaux, créé par la CUGRe. La subvention pourrait atteindre 50% du montant global.

Les travaux sont prévus pour le printemps 2019.

M. Jean-Michel SPANAGEL en profite pour faire le point sur les travaux en cours :

- ◆ rénovation du foyer rural
- ◆ Mur d'enceinte du parc de la mairie

- ◆ Ravalement de la mairie
- ◆ Réfection du perron de la mairie
- ◆ Remplacement des fenêtres de l'atelier municipal avec la pose de volets
- ◆ Protection des vestiges du château de la famille de Bary dans le parc de la mairie
- ◆ Réfection des chemins pédestres (chemin des Treilles et chemin entre la rue du Cornillet et la boulangerie)
- ◆ Enfouissement des réseaux rue Claude Lopvet et rue du Général de Gaulle

M. Jean-Michel SPANAGEL montre aussi des photos de la toiture de l'église de Wez (prises par un drone) pour souligner la nécessité de refaire complètement la toiture du clocher. Il précise que des devis sont en cours.

M. le Maire explique au Conseil municipal l'intérêt d'avoir une climatisation à la mairie (suite aux grosses chaleurs de cet été). Le Conseil municipal approuve l'installation d'une climatisation réversible dans les bureaux et dans la salle du Conseil.

4) Décisions budgétaires modificatives :

Deux décisions modificatives budgétaires sont prises à l'unanimité :

1. Pour l'installation d'une climatisation réversible à la mairie :

En dépenses d'investissement :

Au Chapitre 020 Dépenses imprévues à l'article 020 Dépenses imprévues : - 23 148 €

A l'opération 10001 Mairie, à l'article 21731 Bâtiments publics : + 23 148 €

2. Suite au départ en retraite d'un agent municipal, la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) demande à la commune de régulariser 2 années de cotisations (pour 2002 et 2003) pour un montant de 7 535,71 €.

M. le Maire précise que cette somme n'était pas prévue au budget et qu'il regrette qu'une erreur, commise il y a plus de 15 ans, doive être assumée par le Conseil municipal actuel.

En dépenses de fonctionnement :

Au chapitre 012 Charges du personnel à l'article 6453 Cotisations aux caisses de retraites : + 8 000 €

Au chapitre 022 Dépenses imprévues à l'article 022 Dépenses imprévues : - 8 000 €

5) Bois Branscourt 2 :

M. le Maire informe le Conseil municipal que les constructions des maisons de la 2^{ème} phase du Lotissement du Bois Branscourt ont démarré. La société IMMOCOOP, filiale de Reims Habitat, devrait implanter, début 2020, 4 logements locatifs (2 T3 et 2 T4) ainsi que 4 maisons à coût maîtrisé pour des primo-accédants.

6) Questions diverses :

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil, les éléments suivants :

- Un arrêté préfectoral prescrivant la destruction obligatoire de l'Ambroisie à feuilles d'armoise, de l'Ambroisie Trifide et de l'Ambroisie à épis lisses, dans le département de la Marne, a été envoyé à toutes les communes et autres instances marnaises.

Ces 3 variétés d'Ambroisie émettent un pollen hautement allergisant pour l'homme. Actuellement, l'Ambroisie à feuilles d'armoise est l'espèce la plus répandue sur le territoire national ainsi que dans la région Grand Est. Elle peut-être confondue avec d'autres espèces végétales proches, notamment l'armoise commune, le cosmos sulfureux etc. Cependant, même en cas de doute, il ne faut pas hésiter à signaler sa présence sur la plateforme :

[http:// www.signalement-ambroisie.fr/](http://www.signalement-ambroisie.fr/)



Stade plantule

Stade végétatif

Stade floraison

Evolution de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (la plus fréquente)

Reconnaître

l'Ambroisie



Ambroisie non fleurie



Ambroisie fleurie

- Le canal sera vidangé sur 11,9 km du 10 septembre au 14 octobre pour réparer certaines fuites.
- Dans le cadre de son programme d'entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau 20 000 volts entre le 3 septembre et le 30 novembre. Cela concernera dans la Marne environ 928 kms de lignes. Ces vols en hélicoptère sont réalisés à basse altitude et permettent :
 - ⇒ d'effectuer le relevé des zones boisées situées à proximité du réseau électrique qui nécessitent un élagage,
 - ⇒ de détecter des signes d'usure d'éléments du réseau situés sur les poteaux, les postes de transformation ou dans les zones inaccessibles lors de visites à pied : isolateurs cassés, fils avec des brins coupés, ferrures de supports d'isolateurs déformés etc.

- **Le passage à niveau, situé sur la D35, à l'entrée de Val-de-Vesle côté Mourmelon sera fermé à la circulation du 24 septembre au 5 octobre pour cause de réfection.**

M. le Maire demande à la commission « Culture, Animation et Environnement » de retravailler sur le règlement du foyer rural afin de prévoir des pénalités financières pour les dégradations faites aux dalles de plafond (remplacées récemment et déjà abimées) lors des locations.

Mme Isabelle PERRIN distribue le programme du festival « Place à la musique » organisé par la Bibliothèque départementale de la Marne dans les bibliothèques de son réseau. **La médiathèque de Val de Vesle accueillera, le 24 octobre prochain, Archie Lee Hooker (neveu de John Lee Hooker) et Jake Calypso pour un concert de Blues du Mississippi. Il est obligatoire de réserver car les places sont gratuites mais limitées.**

Mme Dorothée SACY informe le Conseil municipal que la rentrée s'est bien passée. Il y a, à l'heure actuelle, 113 enfants inscrits ce qui représente 20 à 23 enfants par classe.

La séance est levée à 21h30